

Conseil de l'ED Complexité du Vivant élargi à l'équipe pédagogique
Lundi 18 mai 2020

Conseil organisé par visio-conférence (Zoom) en raison de la crise sanitaire

Présents : Emmanuèle Mouchel-Vielh, Samira Erraji, Philippe Glaser, Catherine Venien-Bryan, Bertrand Friguet, Frédéric Devaux, Vincent Mouly, Boris Bardot, Laure Strohlic, Guennadi Sezonov, Sebastian Cuadros, Stéphane Caulet, Clément Carré, Jean-Pierre Vartanian, Hector Escriva, Isabelle Broutin, Nathalie Dostatni, Hervé Le Hir, Claire Fournier-Thibault, Clémence Carron, Chahrazade El Amri, Marie-Christine Multon, Léa Torcq, Céline Cattelin, Sébastien Cuadros, Emeline Roger.

1. Discussion sur l'organisation du concours de l'ED 2020

Le calendrier initialement fixé pour le concours est le suivant:

-Appel à projets: lancé début février, clôture le 8 mars 2020 minuit

-Validation des projets par le bureau de l'ED: le 24 mars, puis mise en ligne des projets sur le site de l'ED début avril.

-Dépôt des dossiers des candidats: clôture le 7 juin 2020 minuit

-En fonction du nombre de candidatures reçues, pré-sélection des candidats sur la base de leur CV: lundi 22 juin 2020.

-Auditions le 1 juillet journée et 2 juillet matin; délibérations le 3 juillet après-midi; Mise en ligne des résultats le 6 ou 7 juillet.

En raison de la crise sanitaire, le Collège Doctoral de Sorbonne Université a donné les consignes suivantes pour les concours des ED:

- Les sélections pour l'attribution des contrats doctoraux ne pourront pas avoir lieu en présentiel. Il ne sera en effet pas possible d'accueillir des personnes sur les campus dans des conditions d'hygiène et de distanciation acceptables.
- Deux types d'organisation sont possibles:
 - ✓ Sélection avec audition, totalement en visio-conférence: les candidats et les membres du jury sont à distance. Les candidats devront être prévenus au moins deux semaines à l'avance des modalités.
 - ✓ Sélection uniquement sur dossier: les candidats ne sont pas auditionnés. Ils sont sélectionnés uniquement sur la base de leur dossier de candidature par le jury dont les membres examinent les dossiers, à distance.
- Il est préférable de maintenir les sélections à la période prévue, au plus tard mi-juillet. Même recommandation de la part de PSL.

A l'issue d'une discussion, il est décidé de choisir la première organisation: un maintien des auditions, qui se dérouleront totalement en visio-conférence. Le calendrier n'est pas modifié. Le nombre maximal de candidats pouvant être pré-sélectionnés pour l'audition est fixé à 50 (contre 60 les autres années) en raison du recours à la visio-conférence. Pour pallier aux éventuels problèmes de connexion que pourraient rencontrer certains candidats, les présentations des candidats seront envoyées avant l'audition à tous les membres du jury, et un recours au téléphone pourra être envisagé si la connexion du candidat n'est pas stable.

Concernant l'organisation des jurys, après discussion, il est décidé de garder le même mode de fonctionnement: 2 sous-jurys non thématiques de 16 personnes qui auditionneront les candidats en parallèle pendant 1,5 jours. Il y aura échange de la moitié de chaque sous-jury à deux reprises au cours des auditions, pour limiter les biais de sous-jurys. La délibération rassemblera les membres des 2 sous-jurys. Comme déjà discuté lors du conseil du 30 mars 2020 (non rediscuté lors de ce conseil), les critères de notation au cours des auditions seront

les mêmes que les années précédentes (Qualité de la présentation orale: Coeff.1; Maîtrise du sujet et réponses aux questions: Coeff. 2; Qualité du sujet et de l'encadrement: Coeff. 1; CV et parcours de l'étudiant: Coeff 2).

La composition du jury sera affichée sur le site de l'ED. Il est en cours de composition.

Le nombre de contrats doctoraux attribués par les établissements pour le concours de l'ED est actuellement de 19 pour Sorbonne Université (identique à 2019) et 4 pour PSL (un de moins par rapport à 2019). Mais il y aura peut être un 5ème contrat provenant de PSL. Selon la politique d'établissement de SU et de PSL, les contrats de ces établissements ne pourront être attribués qu'à des candidats dans des laboratoires ayant ces établissements comme tutelle principale, à l'exception d'un petit nombre de contrats SU qui pourront être attribués à des candidats dans des laboratoires de l'Institut Pasteur. En effet, dans le cadre des discussions entre SU et l'Institut Pasteur pour établir un partenariat équilibré entre les 2 établissements, il a été décidé que, pour les candidats dans des laboratoires Pasteur qui seraient classés sur les listes des concours d'une des 4 ED du pôle Vie et Santé de SU (dont l'ED Complexité du Vivant), il pourra y avoir attribution soit d'un contrat SU (dans la limite de 4 à 5 contrats SU répartis sur les 4 ED du pôle Vie et Santé de SU), soit d'un contrat Pasteur (dans la limite de 4 à 5 contrats Pasteur répartis sur les 4 ED du pôle Vie et Santé de SU). A l'issue des concours des 4 ED du pôle Vie et Santé de SU, il y aura donc une réunion entre les 4 directeurs de ces ED, la directrice du Collège Doctoral de SU, et un représentant de l'Institut Pasteur, pour attribuer ces contrats doctoraux SU et Pasteur aux candidats des laboratoires Pasteur classés en position éligible suite aux concours des 4 ED.

2. Points divers

- En raison de la crise sanitaire, toutes les soutenances de thèse ont lieu, jusqu'à nouvel ordre, à distance avec recours à la visio-conférence. SU, PSL et l'ENS ont chacun rédigé un document (valable jusqu'à fin octobre 2020) décrivant les règles à suivre pour ces soutenances à distance. Ces documents ont été communiqués aux doctorants.
- A propos de l'annonce faite le 23 avril par la ministre Mme Vidal concernant une possibilité de prolongation des contrats doctoraux ministériels impactés par la crise sanitaire actuelle, les modalités d'application de cette mesure (doctorants éligibles, nombre de mois possibles, procédure de la demande...) n'ont pour le moment pas été annoncées ni par Sorbonne Université, ni par PSL. Dès que des informations parviendront à l'ED, elles seront diffusées aux doctorants et à leurs encadrants.